



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 28 mai 2019 à 16 heures sous la présidence du monsieur P. Windey.

Suite à la conclusion d'un accord cadre européen sur le vieillissement actif adopté en mars 2017 par les partenaires sociaux européens, un rapport des mesures prises dans les différents pays de l'Union européenne en vue de mettre en œuvre une politique favorisant l'emploi des travailleurs âgés est sollicité chaque année pendant une période de trois ans. Afin de répondre à cette demande, le Conseil a endossé un rôle de coordination des informations disponibles aux différents niveaux pertinents et en particulier au niveau des Comités économiques et sociaux des entités fédérées et au niveau des secteurs, via le SPF Emploi et Travail afin d'établir un premier rapport de mise en œuvre (rapport n° 109). Suivant ce calendrier de mise en œuvre, un second rapport (rapport n° 113), adopté ce 28 mai par le Conseil plénier, dresse à présent une cartographie actualisée des actions mises en place et/ou soutenues par les partenaires sociaux en faveur des travailleurs âgés afin de les encourager à rester ou à revenir sur le marché du travail. Ces actions, prises tant au niveau fédéral qu'au niveau régional et communautaire, intersectoriel et sectoriel, peuvent consister en des incitants financiers et/ou porter sur différents domaines tels que la formation, le tutorat, une organisation du travail adaptée. Même si ces initiatives sont pour la plupart d'entre elles centrées spécifiquement sur les travailleurs âgés, elles ne sont pas exclusives d'une politique plus générale d'emploi de qualité tout au long de la vie qui participe également à l'emploi des travailleurs âgés.

Le texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).